

Grand Poitiers Communauté urbaine

Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou



Le **Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou** (Smasp) est un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire composé uniquement d'intercommunalités, dit « à la carte », parce que ses différentes compétences ne sont pas exercées par les mêmes membres.

Compétences et représentation

Le Smasp exerce deux compétences distinctes par délégation de ses membres :

- > la gestion du site de Saint-Cyr (<https://www.parcdesaintcyr.fr/>)
- > et le portage du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Seuil du Poitou. (<http://scot-seuil-du-poitou.fr/>)

Dans le cadre de ses compétences, il peut également réaliser pour ses membres ou des collectivités extérieures, des prestations de coopération ou de service.

Il comporte ainsi une **assemblée délibérante** (Comité syndical) scindée en deux collèges :

Un Collège restreint

Composé des représentants élus des membres historiques du syndicat : Grand Poitiers Communauté Urbaine et la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut. Ce collège est chargé de la gestion du site de Saint-Cyr (plan d'eau, base de loisirs et golf), compétence qu'il exerce depuis 1969.

Un Collège élargi

Composé des représentants élus de l'ensemble des collectivités membres : Grand Poitiers Communauté urbaine, la

[communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut](https://www.grand-chatelleraut.fr/) (<https://www.grand-chatelleraut.fr/>)

, la

[Communauté de communes du Haut-Poitou](https://cc-hautpoitou.fr/) (<https://cc-hautpoitou.fr/>)

et la

[Communauté de communes des Vallées du Clain](https://www.valleesduclain.fr/) (<https://www.valleesduclain.fr/>)

. Ce collège est chargé, depuis le 26 février 2010, de l'élaboration, du suivi et de la révision du

[Scot du Seuil du Poitou](http://scot-seuil-du-poitou.fr/). (<http://scot-seuil-du-poitou.fr/>)

Gouvernance et instances

Le Smasp est présidé depuis le 22 mars 2023 par

[Florence JARDIN, Présidente de Grand Poitiers Communauté Urbaine.](#)

<https://www.grandpoitiers.fr/smasp?>

Le Comité syndical, instance délibérante du Smasp (composée de 45 délégués titulaires dans sa forme restreinte et de 60 dans sa forme élargie) **se réunit au minimum 4 fois par an**. Il prend les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat (budget, études subventions, recrutements...), les décisions relatives à la Délégation de service public pour la gestion du site de Saint-Cyr et celles concernant le Scot (élaboration, mise en œuvre, évaluation...).

Dates des prochains Comités syndicaux

➤ 23 avril 2024 -

[Ordre du jour du Comité Smasp Restreint](#)

(PDF, 107 Ko)

➤ 29 avril 2024 -

[Ordre du jour du Comité Smasp Restreint](#)

(PDF, 108 Ko)

➤ 29 mai 2024

➤ 25 septembre 2024

➤ 11 décembre 2024

Il s'appuie sur un Bureau (composé de 17 membres dans sa forme restreinte et de 22 membres dans sa forme élargie) et, pour tout ce qui a trait au Scot, sur des commissions d'études thématiques et fonctionnelles.



actes administratifs du Smasp

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi